

UCB et Synosia Therapeutics concluent une alliance stratégique en neurologie

- **Synosia accorde à UCB les droits exclusifs à l'échelle mondiale pour l'antagoniste du récepteur à l'adénosine A2a (SYN-115) ainsi que les droits pour une seconde molécule (SYN-118), tous deux destinés aux patients souffrant de troubles moteurs tels que la maladie de Parkinson.**
- **UCB devient un investisseur de Synosia.**
- **Au terme des études de Phase II réalisées par Synosia, UCB assurera le développement final et la commercialisation.**

BRUXELLES & BALE – 12 octobre, 2010 07.00 CET - information réglementée – UCB et Synosia Therapeutics ont annoncé aujourd'hui la l'accord d'un partenariat stratégique dans le domaine de la neurologie. Synosia a accordé à UCB la licence exclusive des droits internationaux pour le développement, SYN-115, ainsi que les droits pour un second projet, le SYN-118, destiné à des indications non orphelines. Ces deux composés se trouvent actuellement en Phase II de développement clinique dans le traitement de la maladie de Parkinson.

Selon les termes de l'accord, UCB effectuera un placement en actions pour un montant total de 20 millions de dollars US dans le cadre d'un financement de série C de Synosia. Cette dernière recevra également une avance pour un montant non-divulgué et pourrait recevoir des paiements liés aux étapes réglementaires et commerciaux pouvant atteindre un total de 725 millions de dollars US pour les deux composés. Afin de refléter la nature stratégique de cette alliance, deux représentants d'UCB siégeront au Conseil d'Administration de Synosia.

« Nous sommes impressionnés par les capacités de développement de Synosia et par le potentiel d'expansion de notre alliance », a déclaré le Dr Ismail Kola, Executive Vice President Drug Discovery et President UCB NewMedicines « Avec ces deux nouveaux projets, qui pourraient se révéler importants pour les personnes souffrant de troubles moteurs, UCB réaffirme sa volonté de s'imposer en tant que leader biopharmaceutique orienté sur le patient dans les domaines de la neurologie et de l'immunologie. »

« UCB représente pour nous le partenaire idéal, étant donné ses capacités et sa présence mondiales dans le domaine de la neurologie, ainsi que son aptitude confirmée à conclure des partenariats innovants et efficaces, », déclarait Dr Ian Massey, Chief Executive Officer et President de Synosia Therapeutics. « Fort des mécanismes innovants et des résultats encourageants de SYN-115 et de SYN-118, ainsi que de la structure financière de notre accord avec UCB, ce partenariat pourrait revêtir une importance capitale pour Synosia et de proposer de nouveaux traitements aux patients souffrant de troubles moteurs. »

A propos du partenariat

Synosia sera en charge de SYN-115 et de SYN-118 tout au long de la Phase II de développement clinique. UCB sera responsable de la Phase III et de la commercialisation.



L'accord autorise également l'adjonction de projets émanant du pipeline d'une des deux sociétés, selon des conditions à définir. Comme pour le SYN-115 et le SYN-118, Synosia sera en charge du développement des molécules supplémentaires et ce, jusqu'au terme de la Phase II. UCB assurera le développement futur ainsi que la commercialisation.

A propos des composés

Le SYN-115 est un antagoniste du récepteur à l'adénosine 2A (A2a) biodisponible oralement qui agit sur les zones associées aux fonctions motrices et cognitives du cerveau. Les droits de SYN-115 ont été obtenus par Synosia auprès de Roche (SIX: RO, ROG; OTCQX: RHHBY) en 2007 pour le développement dans toutes les indications.

Le SYN-118 est un agent inhibiteur 4 hydroxy-phényl pyruvate dioxygénase, commercialisé sous l'appellation Orfadin® par Swedish Orphan dans l'indication non concurrentielle de la tyrosinémie héréditaire. Syngenta a cédé les droits de développement clinique et de commercialisation du SYN 118 dans toutes les indications non orphelines à Synosia.

Pour de plus amples informations

*Antje Witte, Investor Relations, UCB
T +32.2.559.9414, antje.witte@ucb.com*

*Richard Simpson, Investor Relations, UCB
T +32.2.559.9494, Richard.Simpson@group.com*

*Michael Tuck-Sherman, Investor Relations, UCB
T +32.2.559.9712, Michael.tuck-sherman@ucb.com*

*Nancy Nackaerts, External Communications, UCB
M: +32.473.864.414, nancy.nackaerts@ucb.com*

*Julie Walters, Tudor Reilly for Synosia Therapeutics (Europe)
M +44.775.362.6967, julie.walters@tudor-reilly.com*

*Michele Parisi, Tudor Reilly for Synosia Therapeutics (Etats-Unis)
T +1.925.429.1850, michele.parisi@tudor-reilly.com*

Notes à l'attention de la rédaction :

A propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de médicaments et de solutions innovants destinés aux personnes atteintes/souffrantes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire. Employant plus de 8 000 personnes réparties dans environ 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,1 milliards en 2009. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB).

Déclaration prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Ces déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, pouvant impliquer que les résultats diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, les effets de décisions



judiciaires futures, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change ainsi que le recrutement et la rétention des collaborateurs.

À propos de Synosia

Synosia Therapeutics est une société de capitaux privés, qui développe dans un but de commercialisation des produits innovants et cliniquement uniques destinés à répondre aux besoins non satisfaits des domaines psychiatrique et neurologique. Synosia fait appel à des technologies de pointe et à des concepts d'étude clinique créatifs afin d'éliminer les risques liés à ses composés avant de passer aux programmes des Phases II et III, plus vastes et étendus.

Synosia possède six composés en phase clinique dans son pipeline pour le traitement des maladies neurologiques et psychiatriques présentant de grands besoins médicaux non satisfaits, notamment les maladies de Parkinson et d'Alzheimer. Le siège social de Synosia est situé à Bâle, en Suisse. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter www.synosia.com

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué, et les déclarations verbales relatives aux informations qu'il contient, comportent certaines déclarations prospectives, expresses ou implicites, concernant Synosia Therapeutics et ses activités. Ces déclarations prospectives portent notamment sur des projets, des attentes, des intentions, des éventualités, des objectifs, des buts ou des développements futurs, et ne constituent pas des déclarations de faits historiques, notamment mais sans s'y limiter, plans de dépôts réglementaires, immatriculation et futurs projets d'essais cliniques, progrès et rapports de résultats d'études cliniques, plans de développement clinique et activités de développement de produits. Les mots « potentiel », « susceptible » ou expressions similaires désignent également des déclarations prospectives. Ces déclarations sont fondées sur les attentes actuelles de l'équipe dirigeante et comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, susceptibles de générer des résultats et des développements concrets matériellement différents de ceux exprimés ou supposés dans ces déclarations. Les facteurs susceptibles d'affecter les résultats concrets incluent notamment les risques associés à la possibilité que les autorités de réglementation compétentes refusent d'autoriser nos applications, le résultat de discussions avec ces autorités et les retards imprévus dans la préparation des documents à soumettre auxdites autorités de réglementation dans le cadre de nos dépôts.

Synosia Therapeutics publie le présent communiqué à la date indiquée et ne s'engage pas à actualiser les déclarations prospectives qu'il contient à la suite de nouvelles informations, d'événements encore à venir ou de tout autre facteur. Les événements réels peuvent différer matériellement des anticipations présentées dans ces déclarations prospectives.